



## CAHIER DES CHARGES

LIFE04NAT/FR/000082

Intitulé de l'action : Transformation du pont routier sur le Ruisseau d'Avau

Réf. Action : C4-2006-1-13

Maître d'ouvrage :

PNR du Morvan	X
ONF	
PNR du Haut-Jura	
ADAPEMONT	



Octobre 2007

## 1. Objectifs de l'action

Transformer l'actuel ouvrage de franchissement, constitué de 2 buses bétons de  $\varnothing 0,80$  cm, infranchissable pour la faune piscicole.

L'ouvrage en place sera remplacé par un dalot carré enterré, équipé de déflecteurs afin de restaurer un lit en son fond.

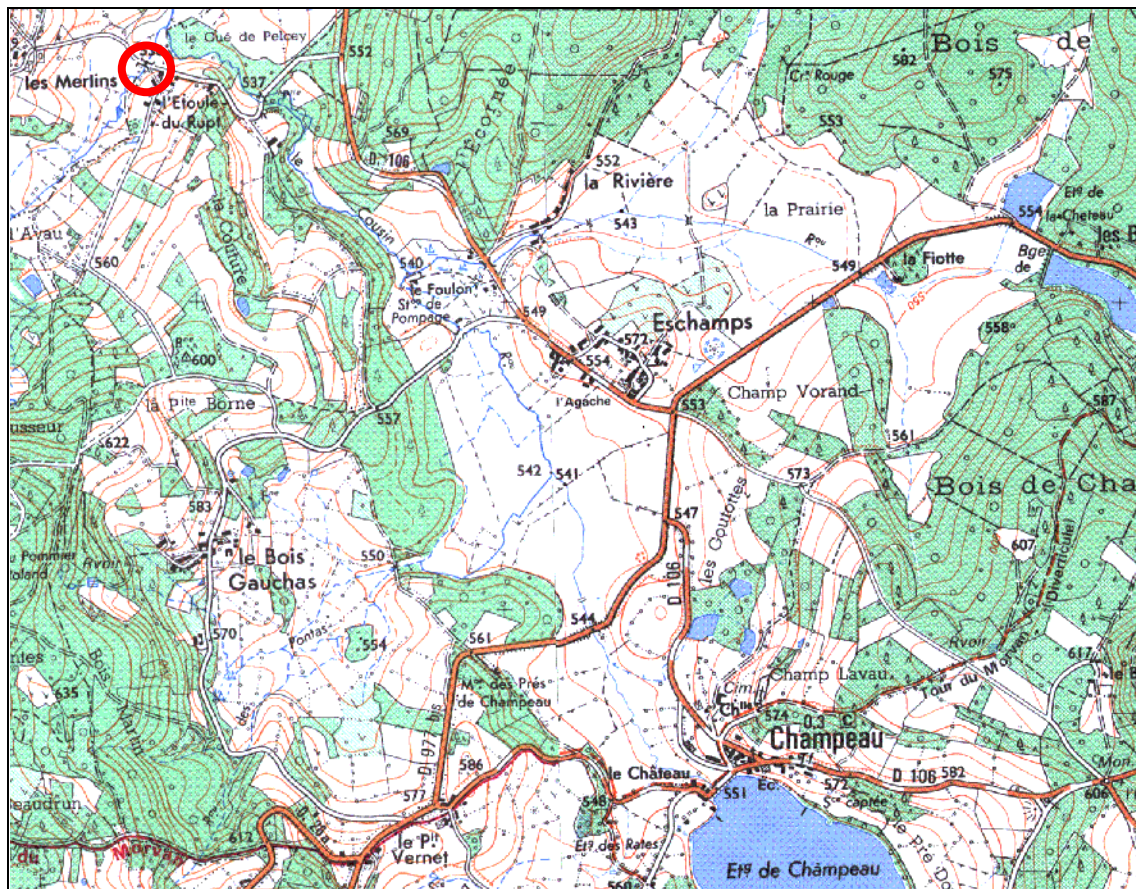
## 2. Contexte géographique (Cf. carte jointe)

Région : Bourgogne

Département : Côte-d'Or / Nièvre

Communes : Champeau-en-Morvan / Saint-Agnan

L'ouvrage considéré est situé sur un affluent rive gauche du Cousin, en amont du Réservoir de Saint-Agnan.



### 3. Descriptions des travaux attendus :

#### a/ Mise en assec du chantier, enlèvement de l'ouvrage en place et reprofilage d'une pente convenable

- Ouverture d'une brèche rive gauche et pose d'un tube PEHD, pose d'un batardeau de manière à dévier le ruisseau dans le tube PEHD pour réaliser le chantier à sec,
- Suppression des 2 buses béton, Ø 0,80 cm,
- Suppression de la chute aval,
- Restauration d'une pente de 2 % entre l'amont et l'aval.

#### b/ Mise en place du dalot

- Mise en place d'un lit de remblais stabilisé,
- Installation d'un dalot carré en béton armé vibré de section 1mx1m sur une longueur de 6 mètres, perpendiculairement à la desserte (axe légèrement décalé par rapport à l'ouvrage actuel). Le fond de ce dalot sera préalablement aménagé selon les modalités de la section « c »,
- On veillera à ce que le fond du dalot soit enterré d'au moins 10 centimètres par rapport au lit du ruisseau à l'aval, de manière à ne pas créer de chutes.
- Remblai en grave ciment,
- Mise en place d'un enrobé 0,6 ou 0,10 de 130kg/m<sup>2</sup>,
- Constitution d'un muret en « L », avec des bras de 1 mètre, sur l'ouverture amont,
- Remise en place d'un parapet (métallique ou en bois) de 1 mètre de haut.

#### c/ Aménagement préalable du dalot

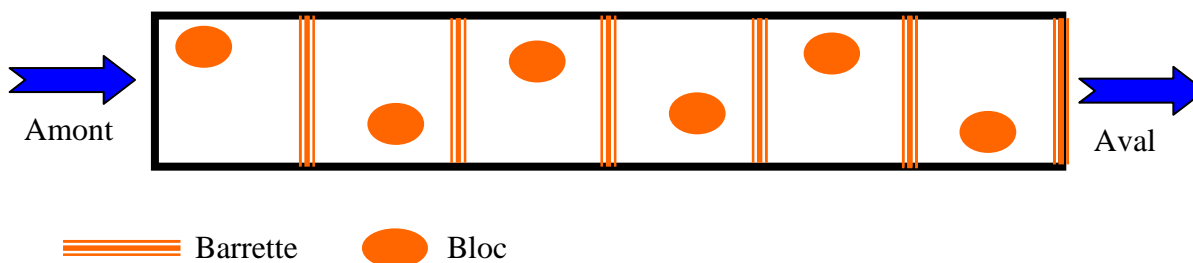
Le fond du dalot sera aménagé de barrettes perpendiculaires à l'écoulement de manière à « casser » l'écoulement laminaire et à permettre la stabilisation d'un lit de substrat naturel.

- Hauteur des barrettes : 10 cm
- Nombre de barrettes : 6
- Espacement : 1 mètre

Les barrettes pourront par exemple être constituées à partir de bordures de trottoir ou d'un autre élément de béton de ce type. Ces éléments pourront être des éléments de récupération.

La fixation devra être suffisamment solide pour supporter le charriage de matériaux du ruisseau.

Afin de compléter l'aménagement, 6 blocs de granite (20 à 30 cm de côté) seront également fixés au fond du dalot pour augmenter la rugosité et diversifier l'écoulement.



L'aménagement du dalot se fera préalablement à la pose. Il sera validé par le maître d'ouvrage avant la pose.

#### 4. Précautions de chantier :

- Le chantier devra être réalisé durant une période d'étiage.
- Le chantier de suppression des buses et de pose du dalot se fera hors eau. Lors du chantier, l'entreprise posera un batardeau amont et déviera le ruisseau dans une buse PEHD.
- Un soin rigoureux devra être apporté à ce qu'aucun élément (ciment, vases ...) ne parte dans le ruisseau.
- Le prestataire devra apporter un soin extrême à ce que les remblais ne proviennent pas d'un site où la Renouée du Japon, plante invasive du bord des cours d'eau, est présente.



Photos de Renouée du Japon

- Les demandes d'autorisations réglementaires seront réalisées par nos soins.

#### 5. Délais :

Les travaux devront être réceptionnés si possible avant le 01 décembre 2007 et dernier délai fin juin 2008 (les travaux en cours d'eau ne pouvant réglementairement pas être réalisés entre le 01 décembre et le 31 mars).

#### 6. Candidatures

##### Principaux critères de sélection

Le parc naturel régional du Morvan examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du prestataire en se concentrant sur les points hiérarchisés comme suit :

- le calendrier de travail proposé,
- l'expérience du prestataire pour ce genre de travaux,
- le coût de la prestation.

##### Contenu des offres

Les offres devront comporter :

- la référence au programme LIFE Ruisseaux : **LIFE04NAT/FR/000082, C4-2006-1-13**
- la proposition d'un budget total et détaillé
- un calendrier de réalisation de la mission.

##### Dépôt des offres

Les offres devront parvenir par courrier, au maître d'ouvrage au plus tard **le 06 novembre 2007 à 12h00**.

Les offres sont à adresser à :

**M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan  
Offres LIFE C4-2006-1-13  
Maison du Parc  
58230 SAINT-BRISSON**

Si besoin, les candidats peuvent obtenir des renseignements auprès du chargé de mission concerné : P. DURLET, [pierre.durlet@parcdumorvan.org](mailto:pierre.durlet@parcdumorvan.org) 06.79.76.42.98.